

Image not found or type unknown



Affaire concernant la garde de mes enfants

Par **maljean**, le **02/12/2010 à 17:58**

Bonjour, comment fait -t'on pour changer de juridiction quand un jugement a été rendu en tribunal de grande instance qui se trouve à Colmar . En fait je voudrais que la cour d'appel se face dans une juridiction neutre et pas à Colmar . Est-ce possible, et surtout comment faire ou à qui s'adresser. Merci de bien vouloir me répondre

Par **mimi493**, le **02/12/2010 à 18:00**

Pour obtenir un dépaysement, il faut des arguments graves. Voyez ça avec votre avocat